

FLASH ACCIDENT

Brûlure chimique ou réaction allergique ?

Accident dans une collectivité
du département le 22/09/2022

Lésion à la main
Arrêt de 1 mois

La victime, manipule chaque jour des produits chimiques (un pour le lave-vaisselle, et le second pour le sol).
Ce jour-là, la victime portait des gants de protection en caoutchouc nitrile.
Lors du retrait de ces gants, des lésions au niveau des deux mains sont apparues.
La victime a alerté sa collègue présente sur place.
Consultation chez son médecin traitant le lendemain.

Ce « flash accident » a pour but d'alerter les collectivités sur la dangerosité de certaines substances présentes dans les gants de protection utilisés.



RAPPEL DES CONSIGNES DE SECURITE

- Demander au fournisseur les Fiches de Données de Sécurité (FDS) de tous les produits utilisés,
- Sensibiliser les agents à la lecture des FDS, et au risque chimique dans sa globalité,
- Adapter les moyens de protection aux préconisations fournies par la FDS,
- Remplacer les produits dangereux, par des produits peu ou pas dangereux,
- Afficher, dans les locaux de travail, les mesures à suivre en cas d'accident,
- Les gants utilisés contenaient du dithiocarbamate zinc mercaptobenzothiazole (dérivé du caoutchouc) : substance pouvant provoquer des dermatoses professionnelles,
- Promouvoir l'utilisation de gants contenant des substituts du caoutchouc,
- Solliciter le médecin de prévention en cas de doute quant à l'achat/l'utilisation de certains gants de protection.